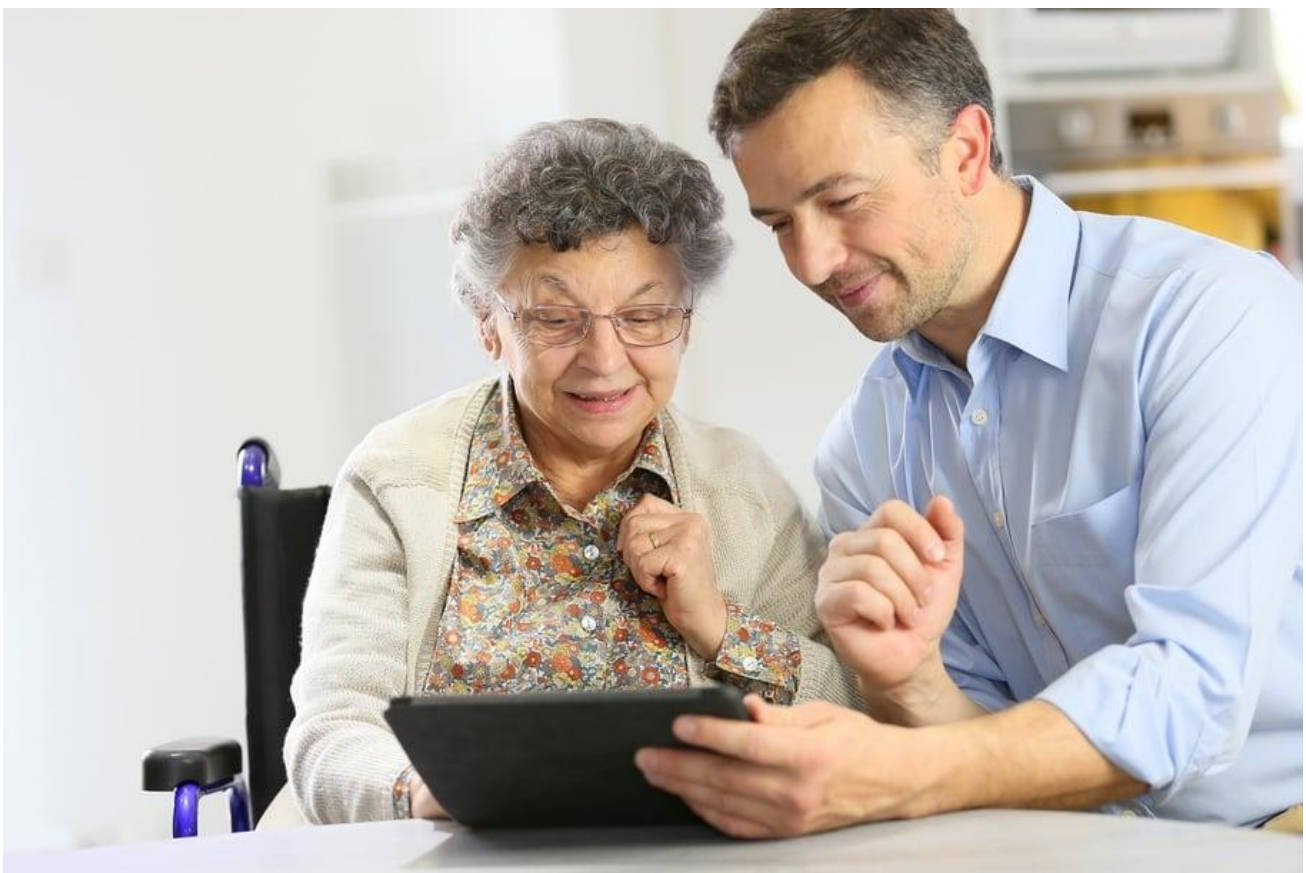


Pourquoi les médicaments contre Alzheimer ne seront-ils plus remboursés ?

A partir du 1er août 2018, les médicaments contre la maladie d'Alzheimer ne seront plus remboursés. Leur intérêt thérapeutique étant insuffisant pour justifier leur prise en charge.



© Goodluz - 123RF

Quatre médicaments prescrits aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer - pathologie se traduisant par une dégénérescence du cerveau et des pertes de mémoire - ne seront plus remboursés à compter du 1er août 2018, a annoncé la ministre de la Santé Agnès Buzyn. Sont concernés les médicaments Aricept®, Ebixa®, Exelon® et Reminyl® ainsi que leurs génériques, selon l'arrêté du ministère de la Santé, rendu public ce vendredi 1 juin 2018 au Journal officiel. Rappelons qu'ils étaient jusqu'à présent remboursés à hauteur de 15 % par l'Assurance Maladie. Cette annonce officielle suit ainsi l'avis de la commission de transparence constituée d'experts indépendants de la Haute Autorité de Santé (HAS). **La raison de ce déremboursement ?** Ces médicaments seraient jugés inefficaces et potentiellement risqués. En effet, en octobre 2016, la HAS avait estimé que ces traitements avaient " *un intérêt médical insuffisant pour justifier leur prise en charge* " et

[Visualiser l'article](#)

souligné également " *l'existence d'effets indésirables [digestifs, cardiovasculaires et neuropsychiatriques] potentiellement graves* " et pouvant conduire à l'arrêt définitif du traitement dans 1/3 des cas .

Une décision jugée "infondée et dangereuse". L'annonce officielle de la ministre de la Santé ne fait pas l'unanimité auprès des associations de malades ainsi que des sociétés de neurologie et de gériatrie comme la Fédération des centres mémoire ou la Fédération française de neurologie. Suite à cet arrêté ministériel, l'association France Alzheimer (et maladies apparentées) regrette ce déremboursement, jugeant cette mesure " *infondée, inadaptée et dangereuse* ". " *Cette décision, c'est aussi remettre en cause le travail des professionnels de santé, des neurologues, des médecins qui, depuis plusieurs années, prescrivaient ces médicaments à leurs patients, conscients des bienfaits sur ces derniers* ", déplore Joël Jaouen, président de France Alzheimer dans un communiqué . Selon lui, le déremboursement entraînerait une grande disparité entre les familles les plus aisées et les plus démunies, compte tenu du reste à charge extrêmement élevé (près de 1 200 euros par mois). Alors, **ces médicaments sont-ils vraiment inefficaces ?** Bien qu'ils ne " *guérissent certes pas cette maladie* ", qui en France concernent entre 800 000 et 1,2 millions de personnes, ces médicaments auraient des effets positifs sur les symptômes de malades , comme le prouvent plusieurs études menées par des neurologues et les témoignages de nombreux patients.

"Aucune économie faite sur le dos des malades". " *Cette mauvaise décision [aurait due être] accompagnée d'annonces de moyens financiers conséquents pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer, le développement de structures et de prise en soin qui font toujours cruellement défaut* ", conclut l'association nationale. Toutefois, Agnès Buzyn a assuré, ce mercredi 30 mai que ce déremboursement n'était en aucun cas motivé par des raisons budgétaires et que la somme ainsi économisée serait " *dédiée aux équipes qui prennent en charge les malades et pour les centres mémoire* ", faisant ainsi mention de " *transfert vers des compétences humaines* ".